



# District de Maine et Loire de Football

## ASSEMBLEE GENERALE

### EXTRAORDINAIRE et ELECTIVE

**Samedi 22 juin 2024**

Pointage des clubs à partir de 8 h 00 – Ouverture de l'AG à 9 h 00

**Andard (Loire Authion) Espace Jeanne de Laval**

## **POUVOIR**

***De représentation par un membre dirigeant du même club***

Article 12.3 des statuts : « Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club ne peut pas représenter un autre Club. »

Je soussigné (nom et prénom).....

Président du Club : .....

Affilié sous le n° : .....

Ne pouvant pas assister à l'Assemblée Générale ci-dessus mentionnée :

Mandate (nom et prénom) : .....

pour agir en mes lieu et place lors de l'Assemblée Générale du [District du Maine et Loire de Football](#) du 22 juin 2024

 *Pouvoir de représentation à remettre lors de l'émargement **accompagné de :***

- *L'attestation de la licence dirigeant du mandaté (extraction via Footclubs)*
- *Ou à minima d'une pièce d'identité*

<p><b><u>Cachet du club</u></b></p>	<p><b><u>Signature</u></b> (précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)</p>
-------------------------------------	--